



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Mont-Carmel, que le Conseil de la municipalité de Mont-Carmel sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021, à 19h30, au 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel, de la dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

Demande de dérogation pour un projet de construction portant le rapport plancher/terrain à 13.2% plutôt que 11.21% autorisé par dérogation mineure le 5 septembre 2017. L'article 5.8.4 du règlement de zonage permet un maximum de 10%.

Le projet vise à ajouter un deuxième étage à la section arrière de 36' 6" x 12' et d'ajouter une verrière 4 saisons de 12' x 12' en façade avant. La fondation est déjà faite car autorisé par le permis 2091-0038. À l'époque, il était question d'enlever le second étage existant pour compenser l'agrandissement.

Les terrains de ce secteur sont de petites dimensions. Le rapport de 10% est contraignant. Le propriétaire a débuté des démarches auprès du MERN pour acheter une partie du terrain vacant à l'arrière. Cependant, selon ledit ministère, la vente sera possible seulement après qu'il l'ait loué et fait son installation septique dessus. C'est ce que le propriétaire envisage faire mais seulement dans quelques années car son installation septique actuel fonctionne toujours bien.

Le projet consiste à améliorer l'apparence du bâtiment principal et augmentera considérablement sa valeur. Ce qui est positif pour la municipalité.

#### Identification du site concerné :

208, rue des Chênes  
Zone VA 4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Mont-Carmel ce 19<sup>e</sup> jour de mai 2021.

Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 16h00, le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Bibliothèque
- Bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021



---

Maryse Lizotte, directrice générale  
Secrétaire-trésorière